



Paris, le 22 février 2017

OBJET : demande d'audience relative au projet de fusion des corps de cadres techniques A et A+

Monsieur le Président,

Nous avons besoin d'échanger avec vous sur le projet de fusion des corps des cadres techniques A et A+.

Cet échange a pour objectif principal de vous exposer les motifs qui nous opposent à ce projet tel qu'il vous sera présenté en Conseil de Paris de mars 2018.

Ce projet de fusion a débuté le 5 juillet 2017 par une annonce en réunion du directeur des ressources humaines précisant que la fusion devrait être effective pour le printemps 2018 compte tenu des élections professionnelles de décembre 2018. Mais il faudra attendre mi-décembre pour obtenir les premiers documents de travail pour un passage au CSAP du 8 février 2018.

Ce projet prévoit la fusion des corps techniques à spécialités, de catégorie A d'une part :

- Ingénieurs économiste de la construction
- Ingénieurs de travaux
- Ingénieurs hydrologue hygiéniste
- Techniciens de laboratoire cadre de santé

De catégorie A+ d'autre part :

- Architectes-voyer
- Ingénieurs des services techniques

Sur le fond, les cadres techniques ne sont pas fermés à toute idée d'évolution de leur corps, pourvu qu'elle soit raisonnée, conduite dans l'intérêt général et fruit d'un compromis acceptable.

Sur la forme, nous demandons que soient réalisés, avant toute soumission à votre vote des projets de délibérations correspondants :

- Une étude d'impact afin d'identifier les problèmes générés par les statuts actuels des corps suivant les préconisations de la Chambre régionale des comptes, et permettant de proposer une réforme cohérente admise par tous.
- Le travail traitant les problématiques de formations (initiale, continue et dans le cadre d'un changement de spécialité) et les modalités de recrutement.
- La définition des missions selon les spécialités, et la cartographie correspondante.
- La confirmation écrite de l'Etat établissant que les délibérations fixant ces nouveaux statuts ne remettent pas en cause l'homologie des corps de la Ville avec ceux de l'Etat.

Pour toutes ces raisons, si le projet est présenté en l'état au Conseil de Paris du mois de mars, nous vous demandons de voter CONTRE ce projet.

Vous remerciant par avance, de nous recevoir et de la bienveillante attention que vous pourrez porter à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ

Président du Groupe Communiste – Front de Gauche

Pour l'intersyndicale

Yves BORST, Président de l'Union des Cadres de Paris